

Comparaison LAPL/PPL

	LAPL	PPL
Privilèges		
Déplacements	Dans toute l'UE dont la Suisse	Dans le monde entier
Qualifications pour avions	Monomoteurs à pistons < 2 t	Pas de limitation
Passagers	3 maxi, après 10h de vol solo	Pas de limitation
Qualifications accessibles		
Vol de Nuit	Oui	Oui
CB.IR-PBN	Non	Oui
Instructeur	Non	Oui
Evolutions possibles		
ATPL modulaire	Non	OUI
Prérequis		
Début de formation	Pas d'âge	Pas d'âge
Premier vol solo	16 ans	16 ans
Présentation à l'examen	17 ans	17 ans
Aptitude médicale	Pour LAPL	Classe 2
Validité du médical	5 ans pour les moins de 40 ans limité à 42 ans 2 ans pour les plus de 40 ans	5 ans pour les moins de 40 ans limité à 42 ans 2 ans de 40 à 50 ans limité à 51 ans 1 an pour les plus de 50 ans
Formation		
Théorique	2 épreuves, 120 QCM 75% de réussite nécessaire à chaque épreuve	2 épreuves, 120 QCM 75% de réussite nécessaire à chaque épreuve
Heures de vol minimum	30	45
en double commande	15	25
en solo	6	10
dont navigation solo	3h, dont un vol de 80 Nm	5h, dont un vol de 150 Nm
Expérience récente exigée après l'obtention de la licence		
Heures de vol	12h dans les 24 mois précédant le vol (glissants)	12h dans les 12 mois précédant la fin de validité de la qualification de classe
Avec instructeur	et 1h dans les 24 mois précédant le vol (glissants)	dont 1h avec instructeur
Transition LAPL vers PPL		
Avant de se présenter à l'épreuve pratique PPL, il faut avoir effectué au moins 15h de vol depuis l'obtention du LAPL dont au moins 10h en instruction qui doivent inclure 4h en solo supervisé avec au minimum 2h de vol solo en campagne dont au moins une navigation de 150 Nm avec atterrissage complet sur deux aérodromes autres que l'aérodrome de départ.		